



CONSEIL EUROPEEN, 13-14 MARS 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'UE

~FICHE D'INFORMATION N° 1~

LE SOMMET SOCIAL TRIPARTITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI: UN INSTRUMENT DE DIALOGUE SOCIAL

Le 13 mars 2008 à Bruxelles, préalablement au Conseil européen, les représentants du Conseil, de la Commission et des partenaires sociaux se retrouveront pour une rencontre de concertation au plus haut niveau. Des réunions de ce type, appelées "Sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi", se tiennent au moins une fois par an, et en tous cas régulièrement avant le Conseil Européen de printemps. Ce sommet tripartite est une rencontre importante dans le cadre du dialogue social au niveau européen. Il a pour mission d'assurer la cohérence des différents processus de concertation entre le Conseil, la Commission et les partenaires sociaux et il permet aux partenaires sociaux de contribuer à la stratégie économique et sociale, telle qu'elle a été lancée par le Conseil européen lors de sa réunion du printemps 2000 à Lisbonne ("stratégie de Lisbonne").

Participants

Le sommet social tripartite se compose de représentants au plus haut niveau de la présidence du Conseil, des deux présidences suivantes, de la Commission et des partenaires sociaux.

Les ministres de ces trois présidences et le commissaire, responsables pour les questions de l'emploi et des affaires sociales, sont également présents. En fonction de l'ordre du jour, d'autres ministres de ces trois présidences ainsi que d'autres membres de la Commission peuvent aussi être invités à participer.

En l'occurrence, lors du sommet social du 13 mars, ce seront les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres compétents de la Slovaquie, de la France et de la République tchèque qui représenteront le Conseil. La Commission sera représentée par son président, José Manuel Barroso, et par le commissaire pour les affaires sociales, Vladimír Špidla.

Le Sommet est présidé conjointement par le président du Conseil et le président de la Commission.

P R E S S E

Les partenaires sociaux envoient deux délégations comprenant dix représentants des travailleurs et dix représentants des employeurs. Chaque délégation est composée de représentants des organisations interprofessionnelles européennes soit à vocation générale soit à vocation catégorielle, ces dernières représentant les cadres d'une part et les petites et moyennes entreprises d'autre part au niveau européen.

La coordination technique de la délégation des travailleurs est assurée par la Confédération européenne des syndicats (CES) et celle de la délégation des employeurs par la Confédération des entreprises européennes (BUSINESSEUROPE - avant 2007 appelée UNICE). Les deux confédérations coordinatrices prennent en compte les avis des organisations spécifiques et sectorielles et intègrent, le cas échéant, des représentants de certaines d'entre elles dans leurs délégations.

Préparation des sommets

Le sommet s'appuie sur les travaux et discussions entre le Conseil, la Commission et les partenaires sociaux qui ont lieu en amont dans les différentes enceintes de concertation sur les questions économiques, sociales et d'emploi. L'ordre du jour du sommet est défini en commun par la présidence du Conseil, la Commission et les représentants des partenaires sociaux au cours de réunions préparatoires. En outre, les thèmes à l'ordre du jour font auparavant l'objet d'un échange de vues au sein du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs".

Historique

Le sommet social tripartite a été institué en 2003 par décision du Conseil¹. Depuis 1997, des rencontres de caractère plus informel entre présidences du Conseil, Commission et partenaires sociaux avaient lieu la veille des Conseils européens. Depuis décembre 2000, elles étaient connues sous le nom de "sommet social". En adoptant la décision de 2003, le Conseil a voulu donner un cadre formel défini à ces réunions pour mieux assurer un dialogue continu avec les partenaires sociaux. Ainsi, le premier sommet social tripartite officiel s'est tenu en mars 2003, sous présidence grecque. Depuis lors, en sus des réunions régulières de printemps, des sommets sociaux extraordinaires ou informels ont été organisés chaque automne.

Ordre du jour du sommet social du 13 mars 2008

Le sommet social de ce printemps sera l'occasion de discuter des deux sujets clés à l'ordre du jour du Conseil européen: d'une part, le lancement du nouveau cycle de trois ans de la stratégie de Lisbonne pour les années 2008-2010 et, d'autre part, le train de mesures concernant le climat et l'énergie. En particulier, il s'agira de réfléchir aux questions suivantes:

- comment faire en sorte que tous les acteurs puissent mieux assumer leur part dans les réformes?
- quelles stratégies appliquer pour améliorer la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme dans le cadre de la stratégie de Lisbonne?
- comment tirer parti du potentiel que recèle, en termes d'emplois et d'investissements, la lutte contre le changement climatique et la dépendance énergétique?

En outre, les partenaires sociaux seront invités à exposer leurs projets pour donner suite à l'analyse conjointe des marchés du travail qu'ils ont présentée il y a cinq mois. Le Conseil et la Commission

¹ Décision 2003/174/CE du Conseil du 6 mars 2003 créant un sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi (JO L 70 du 14.3.2003, p. 31).

attendent avec grand intérêt leur avis sur les résultats obtenus jusqu'à présent et sur les nouvelles mesures qu'il y aurait lieu de prendre dans le cadre du dialogue social européen.

Lieu et heure

Le Sommet social se tiendra dans le bâtiment Justus Lipsius du Conseil, à Bruxelles, le 13 mars 2008, de 10h30 à 12h30. Il sera suivi d'une conférence de presse.

Pour de plus amples informations sur la concertation sociale tripartite au niveau européen, voir le site http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/tripartite_fr.htm
